

Nexa Technologies accusée de complicité d'actes de torture en Egypte

Chaque vendredi, dans sa revue de presse, Maddyness vous propose une sélection d'articles sur un sujet qui a retenu l'attention de la rédaction. Cette semaine, la mise en examen de Nexa Technologies, accusée de complicité d'actes de torture.

Temps de lecture : minute

3 décembre 2021

Mise en examen pour complicité d'acte de torture

L'actu

La société française Nexa Technologies, accusée d'avoir vendu du matériel de cybersurveillance au régime égyptien qui lui aurait permis de traquer des opposants, a été mise en examen en octobre pour " *complicité d'actes de torture et de disparitions forcées* ", a appris dimanche l'AFP de source proche du dossier.

Cette mise en examen a été prononcée par la juge d'instruction chargée des investigations, environ quatre mois après celles de quatre dirigeants et cadres de la société, selon cette source, confirmée par une source judiciaire. [Lire l'article complet sur le site du Figaro.](#)

Un système de surveillance au coeur des débats

Le problème

Nexa Technologies et son entreprise sœur - elles ont les mêmes dirigeants - Advanced Middle East Systems, basée à Dubaï, ont fourni un système de surveillance du trafic Internet appelé Cerebro, dans le cadre d'un contrat baptisé Toblerone et signé le 24 mars 2014 pour un montant de plus de 11 millions d'euros. Dans sa demande de licence d'exportation, transmise en mai 2014 au ministère de l'économie français et que *Disclose* et *Télérama* se sont procurée, Nexa mentionne un " *système d'interception légale IP dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la criminalité* ". [Lire l'article complet sur le site du Monde.](#)

Un dossier engagé dès 2017

Les prémices

Une information judiciaire avait été ouverte en 2017 après une plainte de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), déposée avec le soutien du Cairo Institute for Human Rights Studies. Elle faisait suite à une enquête du magazine *Télérama* révélant la vente en 2014 " *d'un système d'écoute à 10 millions d'euros pour lutter - officiellement - contre les Frères musulmans* ", l'opposition islamiste en Égypte.

Ce système d'écoute appelé Cerebro permet de traquer en temps réel les communications électroniques d'une cible, à partir d'une adresse mail ou d'un numéro de téléphone par exemple. Les ONG accusent ce logiciel

d'avoir servi la vague répressive contre les opposants d'Abdel Fatah al-Sissi. [Lire l'article sur le site de la Tribune.](#)

Des liens soupçonnés avec le régime libyen

Les liens

Dans un rapport de synthèse dont l'AFP a eu connaissance, les enquêteurs indiquent qu'un des dirigeants mis en examen dans le volet égyptien avait reconnu en audition " *cette vente entre Nexa et l'Armée nationale libyenne du maréchal Haftar* ".

Des documents contractuels entre Advanced Middle East System, autre entité de droit émirati créée en parallèle de Nexa Technologies en 2012, et le ministère libyen des communications et de l'information technologique de Benghazi ont été saisis en perquisition. [Lire l'article complet sur le site de Ouest France.](#)

Article écrit par Anne Taffin